



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIÈRES ESSENTIELLES DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

Introduction

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune : <https://saintclementdesbaleines.fr/>

I. Le cadre général du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le 1^{er} acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée délibérante et transmis au représentant de l'Etat dans le département dans les 15 jours suivants son approbation.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce budget a été établi avec la volonté de :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- Contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt au financement des grosses opérations d'investissement
- Mobiliser les subventions d'équipement chaque fois que possible

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre côté, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le budget primitif sera voté lors de la réunion du Conseil municipal du 30 mars 2023.

A / LE BUDGET PRINCIPAL

II. La section de fonctionnement

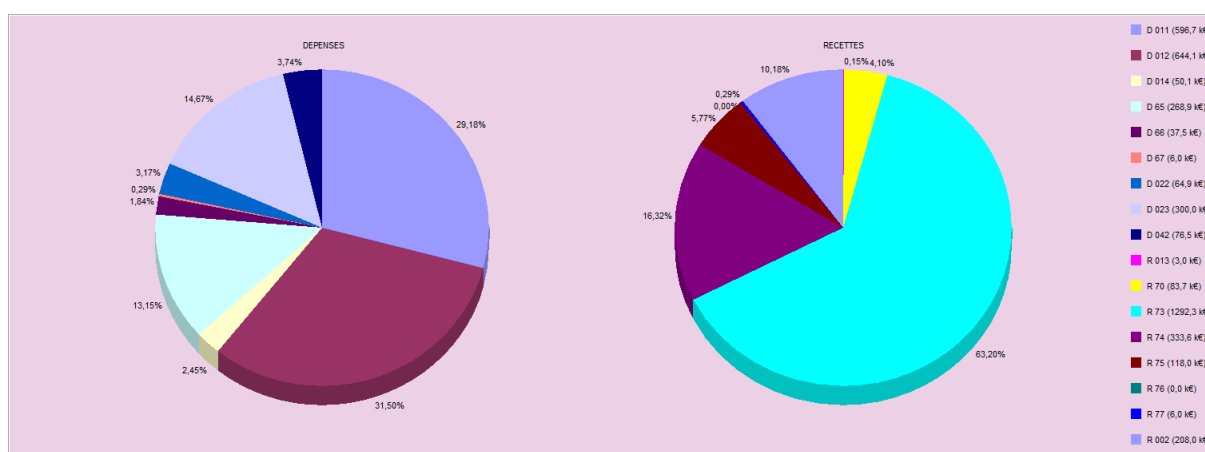
Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des biens communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de service, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les recettes correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location de salles, occupation du domaine public, zone de mouillages organisés, concessions cimetière, ...), des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, ...

Au final, l'écart entre le volume total des recettes et des dépenses de fonctionnement constitue « l'autofinancement », c'est-à-dire la capacité pour la commune à financer elle-même ses projets d'investissement.

Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre de fonctionnement en dépenses et recettes 2023



Dépenses prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	596 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	644 100,00
014	Atténuations de produits	50 100,00
65	Autres charges de gestion courante	268 910,00
66	Charges financières	37 520,00
67	Charges exceptionnelles	6 000,00
022	Dépenses imprévues	64 853,89
023	Virement à la section d'investissement	300 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 477,91
	TOTAL DEPENSES	2 044 661,80

Recettes prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	3 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	83 730,00
73	Impôts et taxes	1 292 265,00
74	Dotations, subventions et participations	333 610,00
75	Autres produits de gestion courante	118 000,00
76	Produits financiers	10,00
77	Produits exceptionnels	6 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	208 046,80
	TOTAL RECETTES	2 044 661,80

III. La fiscalité

Le Conseil municipal a délibéré sur les taux d'imposition suivants pour l'année 2023 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	41.51 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	36.04 %
Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires)	8.86 %

A la suite de la suppression progressive de la taxe d'habitation prévue par la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019, les taux de taxe d'habitation ont été gelés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2022.

Pour l'année 2023, un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires devra être à nouveau voté.

IV. La section d'investissement

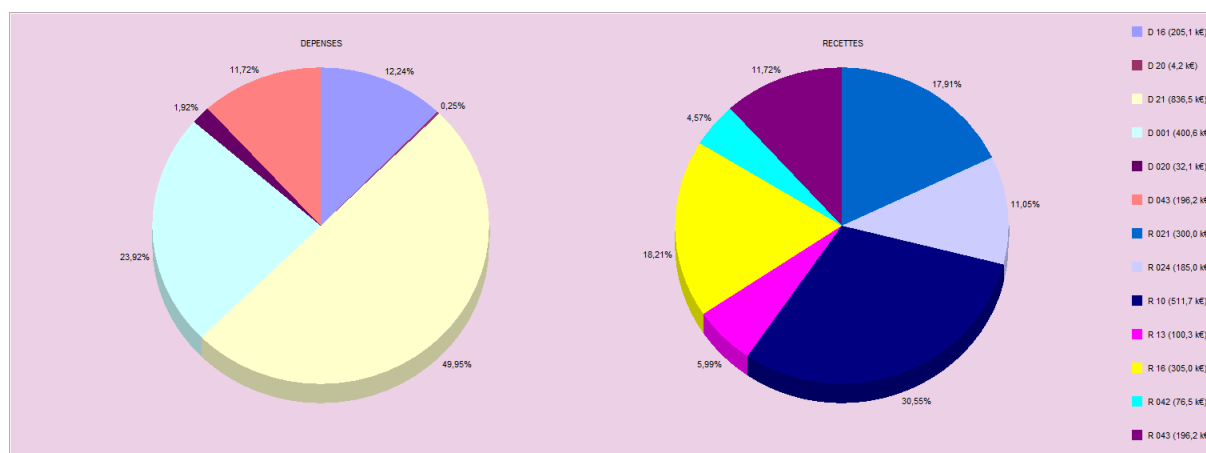
Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme qui contribue à accroître le patrimoine de la collectivité.

Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création

Les subventions d'investissements perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, le FCTVA qui est une compensation de l'Etat à la commune à un taux de 16 % des dépenses réelles d'investissement, les recettes dites patrimoniales telles que la taxe d'aménagement perçue sur les permis de construire accordés, l'excédent de fonctionnement capitalisé

Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre d'investissement en dépense et recette 2023



Dépenses prévisionnelles d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	205 050,00
20	Immobilisations incorporelles	4 200,00
21	Immobilisations corporelles	836 491,21
001	Déficit d'investissement reporté	400 571,92
020	Dépenses imprévues	32 126,94
041	Opérations patrimoniales	196 217,75
	TOTAL DEPENSES	1 674 657,82

Recettes prévisionnelles d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	511 661,76
13	Subventions d'investissement reçues	100 300,40
16	Emprunts et dettes assimilés	305 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	300 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	185 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 477,91
041	Opérations patrimoniales	196 217,75
	TOTAL RECETTES	1 674 657,82

Les principaux projets en section d'investissement :

INVESTISSEMENTS 2023					
code	LIBELLE	Opération	RESTES A REALISER 2022	PREVISIONS 2023	TOTAL BUDGET
2031	Frais d'études	MO agence - requalification terrain Moulin Rouge sous-total	4 200,00 4 200,00	0,00	4 200,00 4 200,00
2111	Acquisition Terrains	Parcelle AL 29 régul. Voirie rue du Chaume Parcelles DANET chemin du Pas Berfin Parcelles BOUGEOLS chemin du Moulin Robert sous-total	701,00 701,00		1 700,00 1 500,00 1 500,00 3 901,00
2128	Agencement, aménagement de terrains	Requalification terrain du Moulin Rouge Aménagement d'un boulotrome Reprise sol jeux aire de loisirs Enherbement cimetiére Installation abri bus - Salorge sous-total			114 000,00 5 000,00 5 000,00 2 500,00 8 500,00 135 000,00
2135	Agencement, aménagement des constructions	Installation sonorisation salle municipale sous-total	0,00 0,00		1 700,00 1 700,00
2151	Réseaux de voirie	Travaux aménagement rue du Centre (Voirie 330 000 Espaces Verts 18 000) Rue de la Madeleine et du Réveil Rue du Chaume Réfection carrefour rue du Centre/rue de la Boulangerie MO Syndicat départemental voirie 17 - réfection rue du Réveil Aménagement carrefour Moulin Robert Elargissement chemin du Moulin Robert Reprise chemin du Moulin Rouge sous-total	7 386,31 7 386,31		15 122,35 65 000,00 162 000,00 55 200,00 14 500,00 47 755,09 81 968,60 10 000,00 444 159,73
2152	Installations de voirie	Création cheminement quat bus/centre village Aménagement parking rue du Centre / Moulin Rouge ID VERDE Panneaux de signalisation Installation horodateur Installation de potelets anti-stationnement sous-total			30 000,00 58 975,88 5 000,00 10 000,00 2 500,00 106 475,88
2156	Matériel et outillage d'incendie	Remplacement poteau incendie sous-total	0,00		3 500,00 3 500,00
2158	Autres installations et matériels	Bouées zone de mouillage sous-total	0,00		6 500,00 3 000,00 9 500,00
2181	Agencement et aménagement divers	Aménagement commerce et logement Aménagement ex crèche logements saisonniers Restauration chemin côtier la Pyramide Aménagement maison rue du Figulier Rénovation hall et classes école primaire Reprise cale abri du canal de sauvetage sous-total	3 326,68 1 436,25 79 640,00 2 700,00		3 326,68 1 436,25 79 640,00 90 700,00 25 000,00 113 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	Installation batteau abri du canal de sauvetage Laveuse sol salle du Godinard Drapeaux/ pavoisement Caméra portative police municipale Arceaux à vélo (Label Accueil Vélo - Destination Ile de Ré) Achat et installation de portiques sous-total	87 102,93		3 153,60 7 000,00 1 200,00 1 000,00 1 000,00 2 500,00 15 853,60
		TOTAUX	99 390,24	832 389,21	931 779,45

B / LE BUDGET ANNEXE - ECOTAXE

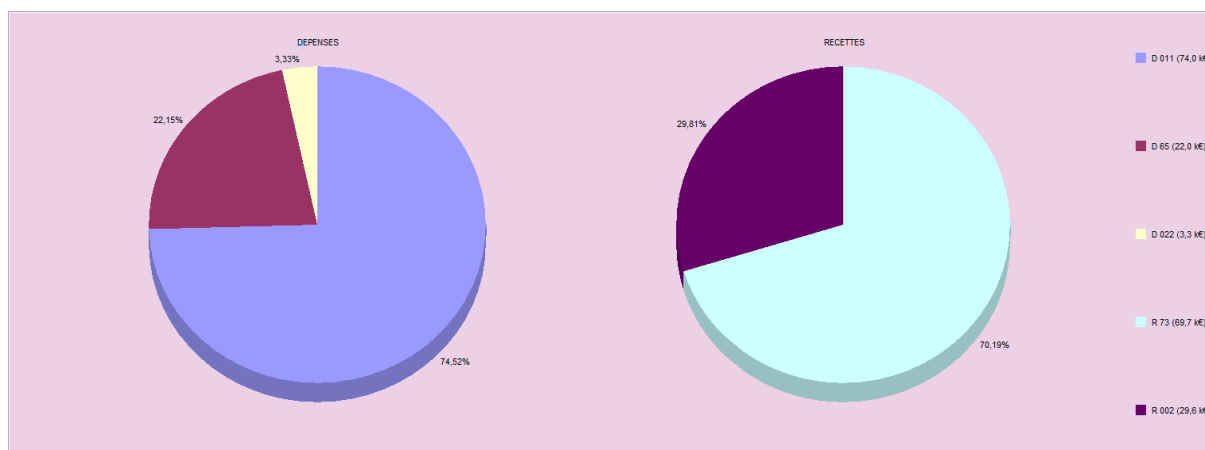
Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre de fonctionnement en dépenses et recettes 2023

Le budget annexe Ecotaxe retrace les mouvements comptables liés à l'usage de la part d'écotaxe (passage du pont de Ré) versée à la commune et devant être utilisée principalement pour des projets de préservation et de valorisation de l'environnement.

Les dépenses principales de la section de fonctionnement du budget de l'ECOTAXE représentent les frais d'analyses de la qualité des eaux de baignades, la mise en place et l'organisation de la surveillance de la baignade et le fonctionnement des sanitaires situés sur le site très fréquenté du Phare des Baleines.

En 2023, la commune contribue également par voie de subvention versée à l'Office National des Forêt, à la restructuration de Couny.

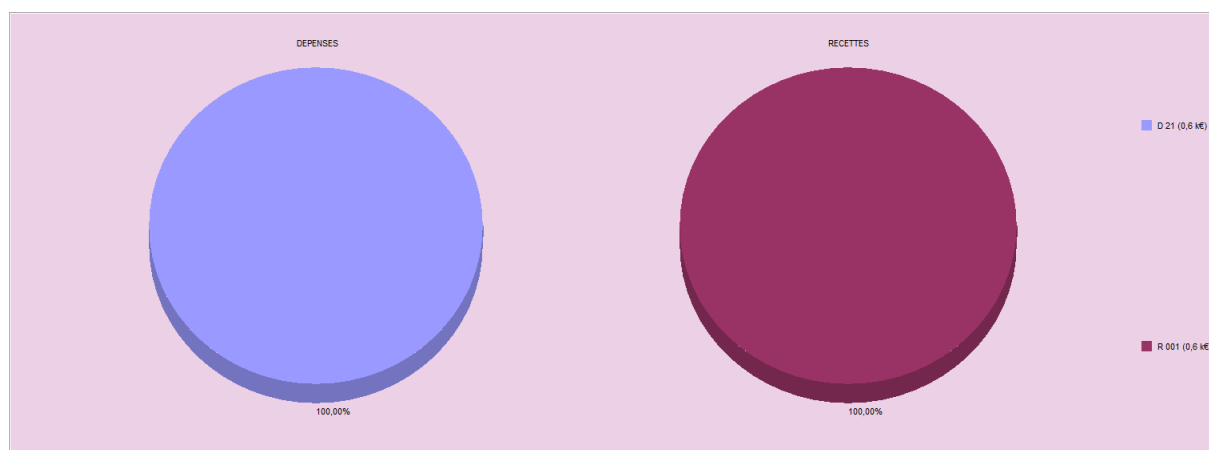
Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement au report de l'excédent des exercices antérieurs et à la part d'Ecotaxe prélevé sur le passage du Pont de l'île de Ré revenant à la commune.



Dépenses prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	74 000,00
65	Autres charges de gestion courante	22 000,00
022	Dépenses imprévues	3 303,61
	TOTAL DEPENSES	99 303,61

Recettes prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
73	Impôts et taxes	69 700,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	29 603,61
	TOTAL RECETTES	99 303,61

Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre d'investissement en dépenses et recettes 2023



Dépenses prévisionnelles d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
21	Immobilisations corporelles	634,64
	TOTAL DEPENSES	634,64

Recettes prévisionnelles d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
001	Excédent d'investissement reporté	634,64
	TOTAL RECETTES	634,64